

Décret

Générale

colonial

Décret n° 1021 accordant une permission à Moussa Omar.

n° 1021

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 septembre 1949

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française les Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 1S juin 1SS4I

Vu la demande en date du 8 septembre 1040 d'il commis, 11° échelon, Moussa Omar, en service à la sûreté

Vu l'avis favorable du chef de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er; —Une permission d'absence de trois semaines à solde entière est accordée à Moussa Omar, commis, 11° échelon, en service à la sûreté générale. Art, 2. —La présente décision, qui sera valable pour compter du 15 octobre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général

CHAMBOREDON